

21 MAI 2012



Ordre du jour n°2

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2012

DELIBERATION N°12/025

APPROBATION DES COMPTES 2011

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le Décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 220,
- Vu les dispositions de l'instruction codificatrice n° 99-131-M951 du 27 décembre 1999 applicable aux Établissements Publics Fonciers,
- Vu le rapport sur l'exécution du budget 2010 présenté par le Directeur Général de l'EPORA et le compte financier établi par l'Agent Comptable,

Sur proposition du Président,

- ✓ Arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 8 288 173.30 € ce qui porte les capitaux propres à 56 086 694.25 €.
- ✓ Décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :
 - 8.288.000,00 € en autres réserves : ce qui porte les réserves à 46.305.000,00€
 - 173,30 € en report à nouveau : ce qui porte le report à nouveau à 9.781.694,25 €

Le Directeur général de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône par délégation
Jean Guillet

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
Le Président du Conseil d'Administration
Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Marc CHALLEAT